

## Un sacrement à approfondir : la Fête de la Réconciliation

Chers frères et sœurs,

Il n'y va pas de main morte Jésus, aujourd'hui ... le voilà qui fait le ménage au Temple, et avec quelle énergie ! Mais de quel droit ? « Le zèle pour ta maison me dévore ! » disait le psalmiste, et Jésus ajoute : « Détruisez ce Temple et en trois jours je le relèverai ! » Les apôtres comprendront plus tard que c'est de Lui qu'il parle ... En effet, on l'a pris au mot : on l'a détruit le Vendredi-Saint ... et Lui Il a tenu parole : il est ressuscité au lumineux matin de Pâques !

Et Saint-Paul nous rappelle à maintes reprises : « Vous êtes le temple du Saint-Esprit, membres du Corps du Christ qui est l'Eglise. »

Nous investissons beaucoup pour la restauration de nos églises paroissiales, le lieu béni de nos rassemblements pour la prière et l'Eucharistie. Mais en faisons-nous autant pour nous-mêmes, pour notre propre cœur qui est le Temple de l'Esprit Saint qui en nous murmure : « Abba : Père » ! ? Où en sommes-nous dans les grandes restaurations, les divers entretiens indispensables et même avec les petites retouches de notre propre cœur ?

Parce que, quelle que soit la splendeur de nos églises, de nos prestigieuses cathédrales ou nos plus humbles chapelles, à elles seules, elles ne Lui suffisent pas : c'est notre cœur qu'Il veut habiter, c'est de notre cœur à chacun qu'il veut faire son temple et sa demeure : « Voici que je suis à la porte et je frappe, nous dit Jésus dans l'Apocalypse. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui pour manger, moi près de lui, et lui près de moi ! ». La grande intimité ! Oui, nous sommes chacune et chacun le Temple que le Seigneur veut habiter et sanctifier par sa présence. Voilà aussi pourquoi Il envoie ses disciples à travers le monde pour enseigner, pour baptiser, guérir les malades, pardonner les péchés et réconcilier l'univers avec son Père : « Allez, enseignez ... de toutes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ... Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ... ». Et c'est ainsi que la Fête du Grand Pardon qui n'était offert qu'une fois par année à l'assemblée des fils d'Israël, devient un sacrement, la Fête de la Réconciliation personnellement célébrée !

Oui, que Dieu est bon de nous avoir offert le sacrement du pardon ! Que deviendrions-nous s'il nous fallait, durant toute notre vie, traîner nos misères et nos manques d'amour sans jamais l'entendre personnellement nous dire qu'Il nous pardonne personnellement tous nos péchés. Car vous savez que dans chaque sacrement qu'il confère, le prêtre n'est qu'un « haut-parleur », mais c'est Jésus qui est au micro, c'est Lui qui parle et c'est Lui qui agit : « JE te pardonne tes péchés » !

Que deviendrait un enfant à qui sa maman ou son papa refuserait de dire, à son coucher : « Ne pleure plus, je te pardonne, mais tâche de ne plus recommencer ... Tu sais : Moi je t'aime tellement ... et le chagrin que tu manifestes pour m'avoir peiné me prouve que toi aussi tu m'aimes ! » ?

Et qu'en serait-il, en amitié ou dans l'amour blessé, si le pardon ne pouvait être personnellement offert et accueilli : « La souffrance de ta trahison, les larmes de ta repentance sont comme la rosée qui, après la noire nuit d'un apparent abandon, désaltère mon cœur, en apaise la brûlure et vivifie mon amour ... et le nôtre, de surcroît, s'en trouve ainsi conforté et même augmenté ! » Oui, vous le savez bien : même après les pires coups de mines dans un amour authentique, le pardon offert par amour peut faire naître les roses, d'un

rouge plus sombre sans doute, mais mille fois plus somptueuses que les roses blanches d'un amour qui n'aurait pas eu à lutter !

Oui, chers frères et sœurs, on ne peut parler du sacrement de la Réconciliation qu'en termes d'amour, car Dieu est Amour, et les exigences et les joies de l'Amour, comme aussi les désastres de sa trahison, sont à proportion même de l'immensité de l'Amour blessé, c'est-à-dire incalculables !

C'est pourquoi, nous, vos évêques suisses, nous avons publié en début d'année un décret qui rappelle la splendeur du sacrement du pardon et ses deux formes liturgiques possibles : la confession individuelle évidemment, et la célébration communautaire avec aveu personnel et absolution individuelle.

C'est vrai : qui nous dira la fécondité extraordinaire des liturgies communautaires qui préparent à l'absolution individuelle, comme aussi de celles où le pardon de Dieu est confirmé « sous forme déprécatrice » selon de multiples formulations possibles, comme par exemple celle que l'on dit au début de la messe, après le « Je confesse à Dieu » : « Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde ; qu'il nous pardonne nos péchés et nous conduise à la vie éternelle ! »

C'est pourquoi je ne peux qu'encourager les prêtres et tous les agents pastoraux à développer ces célébrations pénitentielles communautaires, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement présidées par un prêtre, et où les fidèles s'engagent sur le chemin de la pénitence et de la conversion chrétienne explicitement en tant que communauté.

Vous le voyez, chers frères et sœurs, les chemins du pardon de Dieu sont multiples, mais il s'agit de garder à chacun sa spécificité propre. Ainsi donc, les célébrations communautaires peuvent, et même doivent continuer, car elles expriment une dimension communautaire, spécifiquement ecclésiale. Mais le pardon sacramental, lui, doit y être offert dans une démarche vraiment personnelle, et nécessaire si nous avons gravement blessé l'Amour de Dieu car, hélas, c'est bien personnellement que nous avons péché !

Dans la pratique, cela signifie que c'est bien vous qui aurez le choix. En soi, personne n'est « obligé » de se confesser ! Participer de tout son cœur à une célébration pénitentielle, même sans recevoir le sacrement, mais en écoutant attentivement la Parole de Dieu, en relisant notre vie à sa lumière, et en se reconnaissant sincèrement pécheur, cette démarche n'est pas dénuée de valeur car Dieu offre sa miséricorde de multiples manières et ne se limite pas au sacrement donné : la grâce de Dieu ne passe pas que par les structures.

Rappelons également que l'Eglise exige le recours au sacrement en cas de faute grave. Mais cependant n'allez pas considérer que tous ceux qui se confessent ont forcément commis une faute grave, car l'Eglise invite tous ses enfants à vivre régulièrement ce sacrement, qui reste le lieu privilégié de la grâce du pardon.

Ainsi donc, chers frères et sœurs, participez nombreux aux offres variées de célébrations du pardon qui vous sont proposées : les heures de confessions et lors de temps forts, pendant le Carême qui donne aussi l'occasion privilégiée de rappeler la beauté de la réconciliation avec Dieu et avec notre prochain, dans des rencontres spirituelles, lors de réunions de prière, dans les divers groupements. Concrètement, organisons des célébrations en paroisse, en Unité Pastorale qui en sera renforcée, ou même en décanat ou en archiprêtré, afin de bénéficier de la présence de nombreux prêtres et d'offrir ainsi aux fidèles la possibilité d'une absolution individuelle et personnalisée lors des célébrations communautaires. En respectant la sensibilité personnelle de chacune et de chacun, créons aussi des lieux adaptés, des manières nouvelles, vivantes et festives de célébrer le Pardon. En un mot : soyons inventifs dans la fidélité à l'Eglise pour que les Pardons du Dieu de toute Miséricorde puissent atteindre le cœur de tant d'hommes et de femmes qui y aspirent de toute la droiture de leur âme !

Je n'ai rien de plus beau à implorer pour chacune et chacun de nous en vous souhaitant une très belle, heureuse, lumineuse et sainte montée vers Pâques !

Votre Père-Evêque  
✠ Bernard Genoud, évêque de  
Lausanne, Genève et Fribourg